

# FORMATION ET EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Pour toute inscription en ligne, il est nécessaire de fournir un numéro de portable et une adresse mail pour recevoir les convocations à l'examen.



## FORMATION THEORIQUE

Lieu de la formation :  
41, rue des Compagnons  
14000 CAEN

Durée de la session : 3h00

Session de formation en semaine  
(une après-midi)

Délai de convocation : 1 à 2 mois  
après réception du dossier  
complet



## FORMATION PRATIQUE

Lieu de la formation :  
1821 Le Parc - 14250 CHOUAIN  
(site d'exercice pratique)

Durée de la session : 3h00

Session de formation en  
semaine

Délai de convocation : 1 mois  
après la formation théorique



## EXAMEN UNIQUE

Lieu de la formation :  
1821 Le Parc - 14250 CHOUAIN  
(site d'exercice pratique)

Durée de l'examen : 40 minutes

Session d'examen en semaine

Délai de convocation : 1 à 2  
semaines après la formation  
pratique

Préinscription à effectuer sur le site de l'OFB : <https://permischasser.ofb.fr>

Toute absence devra faire l'objet d'un justificatif (certificat médical, une attestation scolaire ou professionnelle...).  
Sans justificatif, il sera nécessaire de vous réinscrire sur le site de l'OFB

**Préinscription à effectuer sur le site de l'OFB : <https://permischasser.ofb.fr>**

Une fois la préinscription effectuée, je m'assure que mon dossier est signé et accompagné de l'ensemble des pièces demandées :

#### POUR TOUS LES CANDIDATS :

- **Cerfa 13945\*06** : demande d'inscription saisie en ligne sur le site de l'OFB à imprimer et à signer.
- **Preuve de paiement** effectuée en ligne par CB ou par virement bancaire pour la partie OFB.
- **Certificat médical** : faire remplir le verso du cerfa 13945\*06 par votre médecin (signature + cachet du médecin) daté de moins de 2 mois au jour de l'inscription.
- **Photocopie d'une pièce d'identité** recto/verso en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport). Pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu.
- Une **photographie d'identité** normalisée (format 35x45 mm, en couleur) récente datant de moins de 6 mois - inscrire au verso votre nom et prénom(s).  
Merci de ne pas l'agrafer au formulaire d'inscription.
- Un **chèque de 30 euros** à l'ordre de la FDC 14 couvrant les ½ journées de formation pratique et théorique et le manuel théorique remis au candidat le jour de la formation théorique.

#### POUR LES MINEURS OU MAJEURS SOUS TUTELLE :

- Autorisation du représentant légal signée au recto du cerfa 13945\*06 par le tuteur légal à remplir en ligne.

#### DOCUMENTS RELATIFS AUX OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL :

- **Vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans** : aucun justificatif n'est à produire.
- **Vous avez entre 16 et 18 ans** : une attestation de recensement ou le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté.
- **Vous avez entre 18 et 25 ans** : le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté.

#### COÛT DE LA FORMATION :

- Paiement en ligne de 31 euros pour les mineurs à l'OFB correspondant à la somme du droit d'inscription à l'examen et à la redevance pour la délivrance du permis de chasser.
- Paiement en ligne de 46 euros pour les majeurs à l'OFB correspondant à la somme du droit d'inscription à l'examen et à la redevance pour la délivrance du permis de chasser.
- Paiement en chèque de 30 euros à l'ordre de la FDC 14 pour les frais d'inscription comprenant le manuel théorique distribué lors de la formation théorique.

#### NOUVEAUTÉ 2024 destinée aux futures femmes chasseresses !

Depuis le 06/04/2024, la FDC 14 offre à toutes les candidates au permis le coût de leur formation. Le paiement en ligne destiné à l'OFB vous sera remboursé par la FDC 14 après votre passage de l'examen sur justificatif. Nul besoin de joindre de chèque de 30 euros à votre dossier d'inscription.

Une fois mon dossier complet, je l'envoie par voie postale à ma fédération :

**FEDERATION DES CHASSEURS DU CALVADOS**

**41, rue des Compagnons**

**14000 CAEN**